

...

**4.3 Travaux complémentaires dans et autour du bassin-fontaine situé sur la place Colonel-Audéoud : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 75'000.- TTC)**

M. Locher rappelle que le bassin-fontaine situé sur la place Colonel-Audéoud n'a fonctionné que peu de temps après son inauguration en raison d'un certain nombre de problématiques, notamment des défauts de conception ainsi que des pannes à répétition du matériel, qui n'a pu être remplacé à cause de la faillite du concepteur de l'électronique. Ce bassin-fontaine a donc fait l'objet d'un grand nombre de travaux complémentaires suite au crédit initial voté par le Conseil municipal lors de la précédente législature, lequel s'élevait à CHF 193'200.-. Ainsi, les pompes ont été placées directement dans le bassin-tampon, alors qu'elles se situaient auparavant sous la surface de l'eau. Une partie de la structure métallique a également été rénovée, ce qui a occasionné quelques pannes électriques. Les frais supplémentaires liés à ces travaux s'élèvent actuellement à CHF 17'926.15, un montant que M. Locher souhaite, pour une plus grande clarté comptable, intégrer dans le cadre d'un crédit complémentaire afin de pouvoir le clore définitivement, au lieu de le comptabiliser dans les frais de fonctionnement. Ceci permettrait également de prélever à l'avenir les montants destinés à ce bassin-fontaine dans les frais d'entretien. Il ajoute que le crédit faisant l'objet du vote intègre un pavage qui sera posé autour de la fontaine afin d'éviter que l'eau ne déborde en cas de vents forts et ne s'infiltra dans le sol. Le bassin sera également repeint à l'aide d'une peinture étanche afin d'éviter les dégâts causés par le gel lorsque l'eau s'infiltra dans la pierre. Une remise à niveau de l'électronique et de l'automatisation est prévue dans le cadre d'un projet d'études de l'école de mécatronique à la rentrée 2014-2015.

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet explique que la commission a estimé qu'il était du devoir de la commune de rénover le bassin-fontaine et d'accepter le crédit complémentaire sollicité de CHF 75'000.- en espérant que celui-ci résoudra les problèmes liés à l'électronique et permettra à l'œuvre d'art de retrouver son lustre. Ce crédit complémentaire a donc été accepté à l'unanimité.

Mme Sobanek rappelle que de nombreuses difficultés ont surgi lors des aménagements de la place du Colonel-Audéoud et que plusieurs crédits ont été votés pour cette place, ce qui a coûté cher à la commune. Elle rappelle également que des voisins ont émis par le passé des critiques par rapport au bruit produit par la fontaine et qu'en conséquence il avait été décidé que son fonctionnement serait interrompu durant la nuit. Mme Sobanek estime que le Conseil municipal devrait tenir compte du voisinage lors du vote du crédit, afin que la rénovation de l'œuvre d'art n'engendre pas de nouvelles oppositions. Elle rappelle également que l'éclairage du bassin indiquera approximativement la température extérieure en fonction de ses couleurs et espère que ce crédit complémentaire clôturera les crédits destinés aux aménagements de cette place.

M. Locher souligne que la demande de crédit faisant l'objet du vote ne concerne que le bassin-fontaine en tant que tel. Plusieurs centimètres du revêtement de la place ont déjà été perdus, ce qui signifie que sa conception n'est pas adéquate. A terme, une solution devra être

trouvée pour y remédier, ce qui signifie que des financements supplémentaires pourraient être demandés pour la rénovation de cette place.

M. Favarger précise qu'il dispose de séquences vidéo de l'inauguration de la fontaine, qui fonctionnait parfaitement à ce moment-là, et propose de les transmettre aux participants.

Le président se dit intéressé par ces enregistrements et passe la parole à M. Borda d'Agua.

M. Borda d'Agua lit un poème relatif à une fontaine, qu'il a découvert en préparation du Conseil municipal. Celui-ci s'intitule « D'une fontaine » de Philippe Desportes, un auteur de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle :

« Cette fontaine est froide, et son eau doux-coulante,  
A la couleur d'argent, semble parler d'Amour ;  
    Un herbage mollet reverdit tout autour,  
Et les aunes font ombre à la chaleur brûlante.  
    Le feuillage obéit à Zephyr qui l'évante,  
Souspirant, amoureux, en ce plaisir séjour ;  
Le soleil clair de flamme est au milieu du jour,  
    Et la terre se fend de l'ardeur violante.  
Passant, par le travail du long chemin lassé,  
    Brûlé de la chaleur et de la soif pressé,  
Arreste en cette place où ton bonheur te maine ;  
    L'agréable repos ton corps delassera,  
L'ombrage et le vent frais ton ardeur chassera,  
Et ta soif se perdra dans l'eau de la fontaine. »

Le président remercie M. Borda d'Agua pour la lecture de ce poème et passe la parole à M. Perrin.

M. Perrin estime que le bassin-fontaine mérite d'être rénové, mais il demande si de véritables expertises ont été effectuées, car la problématique du gel engendré par l'infiltration d'eau dans la pierre ne peut être résolue aisément. Le concept d'un aménagement en roche ne lui semble pas approprié aux besoins d'une fontaine. M. Perrin estime que des travaux devraient être réalisés, mais il souligne qu'il serait fâcheux que le crédit d'investissement soit voté alors que le gel risque de grandement endommager le bassin. Il propose qu'une analyse détaillée des problèmes de solidité de la roche soit effectuée.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DANS ET AUTOUR DU BASSIN-FONTAINE SITUÉ SUR LA PLACE COLONEL-AUDEOUD : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 75'000.- TTC)**

Vu l'article 30, al. 1 lettre i) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 5 février 2014,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 11 février 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

**par 20 voix pour et 1 abstention**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 75'000.- TTC pour la réalisation des travaux complémentaires dans et autour du bassin-fontaine situe sur la place Colonel-Audéoud ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 75'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 71.10.331 "amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2015 à 2024.